

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 15 Juillet 2021

Date de convocation des membres du Conseil : le 8 juillet 2021

Sous la Présidence de Mme Virginie ZIMMERMANN, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou représentés : 15

BELIN Philippe, GRANDPIERRE Raphaël, HAAG CASSAIGNE Laure, HARTER Adrien, HATT Roland, HERRMANN Jacques, HORNY Jean-Marc, HUGEL Jean-Luc, JUCH Denis, LITT Noémie, MOSER Sandrine, STEINBACH Jean-Frédéric, WENDLING Pascal, ZIMMERMANN Virginie, ANSTETT Eric

Pouvoirs : HAAG CASSAIGNE Laure à GRANDPIERRE Raphaël, JUCH Denis à WENDLING Pascal

Secrétaire de séance : HARTER Adrien

Absent, excusé : /

Procès-verbal de la séance du 18/05/2021 approuvé à l'unanimité

Ordre du jour du 15 Juillet 2021

Mme le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller - changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cet ajout

Délibération DCM 2021-III-01

1. Commande publique

1.6 Maîtrise d'œuvre

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre « Mise aux normes du terrain de football et aménagement d'une aire de jeux multisports »

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 4 juin 2021 et 4 bureaux ont répondu : BEREST Ingénierie, LBSH Ingénierie avec ECOLOR et REAL SPORT Ingénierie, SODEREF, puis Emch + BERGER Strasbourg.

Les critères d'attribution retenus pondéraient la valeur technique de l'offre à 65% et le prix des prestations à 35%. L'offre qui ressort comme étant davantage en adéquation avec les attentes de la commune et la mieux classée au regard des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation est celle établie par :

BEREST Ingénierie, 8 rue Girlenhirsch – 67400 ILLKIRCH

Après échanges et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1°) de confier l'élaboration du projet de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes du terrain de football et l'aménagement d'une aire de jeux multisports à BEREST Ingénierie, situé 8 rue Girlenhirsch – 67400 ILLKIRCH, pour les montants suivants :

LOT 1 : Mise aux normes du terrain de football

- Tranche ferme : maîtrise d'œuvre complète (DIA-AVP-PRO-ACT-EXE-DET-OPC-AOR) pour la mise aux normes du terrain de football existant dans la commune de Duntzenheim : 18 444 € TTC
- Tranche optionnelle : élaboration du dossier de déclaration Loi sur l'Eau : 4 008 € TTC

LOT 2 : Aménagement d'une aire de jeux multisports

- Tranche ferme : maîtrise d'œuvre complète (DIA-AVP-PRO-ACT-EXE-DET-OPC-AOR) pour l'aménagement d'une aire de jeux multisports dans la commune de Duntzenheim : 11 073 € TTC
- Tranche optionnelle : élaboration du dossier de déclaration Loi sur l'Eau : 4 008 € TTC
Soit un total de 31 277.50 € HT ou 37 533.00 € TTC

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer avec BEREST Ingénierie le contrat de maîtrise d'œuvre se rapportant à ces projets.

3°) de solliciter le soutien financier de l'état et de la CEA.

Délibération DCM 2021-III-02

4. Fonction publique territoriale 4.4 Autres catégories de personnel

Recensement 2022 de la population : Désignation du coordonnateur communal

Vu le code général des collectivités locales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Madame le Maire rappelle que l'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Dans ce cadre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement qui aura pour mission l'organisation et le suivi des opérations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **désigne** Monsieur Jean-Marc HORNY, Conseiller Municipal, en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement 2022.

Délibération DCM 2021-III-03

8. Domaines de compétences 8.4 Aménagement du territoire

Approbation du rapport annuel de l'assainissement 2020

Mme le maire, déléguée auprès du SDEA présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement transmis par le SDEA. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Délibération DCM 2021-III-04

8. Domaines de compétences **8.4 Aménagement du territoire**

Approbation du rapport annuel de l'eau potable 2020

Mme le maire, déléguée auprès du SDEA présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable transmis par le SDEA. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Délibération DCM 2021-III-05

8. Domaines de compétences **8.4 Aménagement du territoire**

Approbation du rapport annuel du Grand Cycle de l'Eau 2020

Mme le maire, déléguée auprès du SDEA présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel 2020 sur le Grand Cycle de l'Eau transmis par le SDEA. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Délibération DCM 2021-III-06

7. Finances locales **7.1 Décisions budgétaires**

Décision modificative n°1 - 2021

Le budget prévoyait d'imputer les dépenses liées à l'enfouissement des réseaux Orange dans les ruelles au même compte que les travaux, le compte 2151. Or, il convient d'intégrer ces dépenses au compte 20422, subventions d'équipement, puisque les réseaux ne sont pas propriété de la commune.

Il est donc proposé de procéder à une décision modificative comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
21	2151	12 792	204	20422	12 792
	TOTAL	12 792		TOTAL	12 792

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Délibération DCM 2021-III-07

4. Fonction publique territoriale **4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

Fixation des ratios promus-promouvables

Mme le Maire expose :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dispose en son article 49 que :

« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique. »

La commune de Duntzenheim, doit donc fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières, exceptés ceux des cadres d'emplois des agents de police municipale,

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, il est proposé de définir les ratios d'avancement de grade sur la base des considérations suivantes :

1. retenir un ratio à 100 % et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Sous réserve de l'accord du Comité Technique,

Il est proposé de fixer les ratios d'avancement de grade comme suit :

Grade d'avancement	Ratio (%)	Observations
TOUS LES GRADES PRESENTS DANS LA COMMUNE	100	

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 49,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à compter du 01/10/2021 les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus sous réserve de l'accord du Comité Technique.

Lorsque le nombre de promotions calculé en application de l'article 1^{er} n'est pas un entier, le résultat obtenu est arrondi à l'entier supérieur.

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller - changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle

Mme le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « **paroisse de Weinbourg — Erckartswiller - Sparsbach** ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 14 voix pour et une abstention (M. Steinbach) au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable par 14 voix pour et une abstention (M. Steinbach) au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Divers

- ✓ ***L'activité de la trésorerie de Truchtersheim sera transférée début septembre au service de gestion comptable (SGC) de Saverne***
- ✓ ***Les travaux rue du Stade sont terminés***
- ✓ ***La nouvelle plate-forme pour les conteneurs à verre n'est pas encore en service. Les Ets Wendling de Duntzenheim réaliseront l'aménagement du site pour un devis signé à 4 668.60 € TTC.***
- ✓ ***Un devis a été signé auprès de la Sté GERNER pour des travaux de marquage au sol (réalisation le 21/07/2021, devis signé pour un montant de : 2 646 € TTC)***
- ✓ ***Pour son centenaire, l'Union Cycliste 1920 de Vendenheim organise une randonnée cycliste FFC D'RHENAN CLASSIC'S le 12 septembre 2021 au départ de Vendenheim. Cette randonnée a prévu de traverser Duntzenheim***
- ✓ ***L'APC sera fermée les mercredi 21 et samedi 24 juillet puis les mercredi 18 et samedi 21 août 2021***
- ✓ ***La mairie sera fermée du 1^{er} au 15 août 2021***
- ✓ ***321 élèves sont attendus pour la rentrée à l'école intercommunale de Wingersheim***

Liste des délibérations du 15 juillet 2021 :

- 1 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente et désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre « Mise aux normes du terrain de football et aménagement d'une aire de jeux multisports »
- 3 Recensement 2022 : désignation du coordonnateur
- 4 Approbation du rapport annuel assainissement 2020
- 5 Approbation du rapport annuel eau potable 2020
- 6 Approbation du rapport annuel Grand Cycle de l'Eau 2020
- 7 Décision modificative N°1
- 8 Personnel, fixation du ratio promu/promouvables
- 9 Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg

	Nom prénom	fonction	signature
1	ZIMMERMANN Virginie	Maire	
2	HERRMANN Jacques	1er Adjoint	
3	BELIN Philippe	2ème Adjoint	
4	HATT Roland	3ème Adjointe	
5	ANSTETT Eric		
6	GRANDPIERRE Raphaël		
7	HAAG CASSAIGNE Laure		Pouvoir à Raphaël GRANDPIERRE
8	HARTER Adrien		
9	HORNY Jean-Marc		
10	HUGEL Jean-Luc		
11	JUCH Denis		Pouvoir à WENDLING Pascal
12	LITT Noémie		
13	MOSER Sandrine		
14	STEINBACH Jean-Frédéric		
15	WENDLING Pascal		